

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Impayés EAU - 2020_064

Le Président informe les élus de la possibilité de faire intervenir le tribunal de proximité (chambre détachée du tribunal judiciaire) pour juger les "petits litiges" dans certaines communes.

Il est possible d'y avoir recours si les sommes en jeu sont inférieures à 5000 euros.

Il sollicite l'autorisation de saisir cet organisme afin de solutionner les factures impayées du service des eaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les élus:

- autorisent le Maire à saisir le tribunal de proximité afin d'obtenir le paiement des factures d'eau impayées après consultation du receveur municipal,
- chargent le maire des formalités à accomplir pour y parvenir
- autorisent le Maire à solliciter l'aide d'un huissier, si besoin.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Contrat de travail du poste d'animateur du périscolaire - 2020_065

Le Président rappelle aux élus l'intervention de Monsieur Vittore PETTOVEL lors du conseil municipal du 23 septembre 2020 à propos de la délibération n°53 prise le 23 juillet 2020.

Monsieur Denis MICHEL pouvant être considéré comme personne intéressées est invité à quitter la salle. Il ne prend donc pas part au débat et ne prend pas part au vote.

Afin de lever toute ambiguïté le Conseil:

- décide d'annuler la délibération n°53 prise le 23 juillet 2020,
- décide de mettre en place un contrat pour 22 heures 30 de travail hebdomadaire afin de couvrir les besoins en personnel du service périscolaire.

Ce contrat entre en vigueur le 1er septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2021.

- charge le Maire d'établir un nouveau contrat de travail

Ainsi fai et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 02/11/2020

L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Votants: 12

Pour: 12

Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Contre: 0

Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Caserne des Sapeurs Pompiers - 2020_066

Le schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) couvrant la période 2020-2024 a été signé par le monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle le 9 juillet dernier.

Véritable document structurant, il constitue pour l'établissement public SDIS un important outil de pilotage et de développement. Il en motive l'organisation territoriale et conduit à la réalisation des plans d'équipement en matériel et casernement, de recrutement, de formation et d'implantation ou d'évolution des unités opérationnelles.

Ainsi, une analyse opérationnelle réalisée par des éléments statistiques issus des interventions des années passées a permis d'évaluer les besoins de couverture en termes d'effectifs et de moyens et de réaliser des propositions d'amélioration et d'optimisation d'utilisation des ressources sur l'ensemble du département.

Plus spécifiquement sur le secteur de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe, les constats suivants ont été réalisés :

- Le positionnement géographique du centre d'incendie et de secours de Bertrichamps est très proche de celui de Thiaville-sur-Meurthe. La zone de couverture opérationnelle se superpose à + de 80%.
- Les effectifs de Bertrichamps disponibles en période diurne, inférieurs à 1 agent, génèrent un taux de substitution très important, de plus de 60% (c'est-à-dire que dans plus de 60% des cas, il doit être fait appel à autre centre pour intervenir en lieu et place de Bertrichamps)
- La proximité du centre d'incendie et de secours de Thiaville-sur-Meurthe permet aux personnels de Bertrichamps de rester dans un délai de rassemblement compatible,
- Pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, la commune de Bertrichamps est compatible avec les délais de rassemblement sur Thiaville-sur-Meurthe.

Face à ces constats, le SDACR propose donc une fusion des centres d'incendie et de secours de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe afin de dynamiser la réponse et baisser le taux de substitution sur ce secteur.

Concrètement, cette fusion serait envisagée en intégrant l'ensemble des personnels de Bertrichamps à Thiaville-sur-Meurthe, qui dispose de l'effectif le plus important et de locaux plus adaptés, avec des possibilités d'évolution et d'agrandissement.

La procédure suivante vous est dès lors proposée :

- Dissolution du centre de première intervention de Bertrichamps par arrêté préfectoral après avis de la présente assemblée et du conseil d'administration du SDIS,
- Résiliation de la convention de transfert du bâtiment liant la commune de Bertrichamps au SDIS, avec pour effet de restituer à Bertrichamps l'usage du bien.
- Changement de dénomination du centre d'incendie et de secours de Thiaville-sur-Meurthe, qui deviendrait le centre d'incendie et de secours des Grands Faings, par arrêté préfectoral, après avis de la présente assemblée et du conseil d'administration du SDIS.
- Intégration des sapeurs-pompiers volontaires de Bertrichamps au centre d'incendie et de secours des Grands Faings. Les intégrations se concrétiseront par arrêtés individuels pris par le président du conseil d'administration du SDIS, après avis du comité inter centres et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Enfin, à l'issue de ce processus, il est prévu de lancer une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires auprès des habitants des communes du secteur, permettant de renforcer et de dynamiser les effectifs du centre.

Il vous est donc demandé de bien vouloir délibérer sur la proposition de fusion des centres de Bertrichamps et de Thiaville-sur-Meurthe et en cas d'accord, de donner votre avis sur la dissolution du centre de première intervention de Bertrichamps et sur le changement de dénomination du centre d'incendie et de secours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les élus se prononcent favorablement pour:

- la fusion des Centres de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe,
- la dissolution du Centre de Première Intervention de Bertrichamps,
- le changement de nom du Centre d'Incendie et de Secours de Thiaville-sur-Meurthe qui devient **"Centre d'Incendie et de Secours des Grands Faings"**.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Coupes de l'exercice 2021 - 2020_067

Par courrier en date du 30 septembre 2020, l'ONF propose les coupes pour l'année 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, le Conseil Municipal

1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté,

2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette annexé à la présente délibération, soit les parcelles 10, 15, 23, dans un premier temps puis les parcelles 30, 31 et 32.

4- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'année 2021

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes (toutes essences, diamètre 35 cm à 1.30 m) aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrat d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

Partage sur pied entre les affouagistes.

Les bénéficiaires solvables ont été désignés par délibération 59 du 18 septembre 2020 qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime...

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à **onze euros TTC** le prix du m3 d'affouage.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme,

Frédéric THOMAS, Maire.



Etat d'Assiette
Année 2021 UT DES LACS

Forêt n° 14/24
THIAVILLE-SUR-MEURTHE
Coupes du programme

Monieur le Maire
COMMUNE DE THIAVILLE S/MEURTHE
RUE DE LA GARE
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles
semblables : UG = unité de gestion - VPR EA = volume présumé réalisable de l'état d'assiette - Type
Coupe : BI = bois d'industrie - BO = bois d'œuvre - TSF = Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession -
DE = délivrance (affouage) - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe - CPANF =
coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Irrégulier	10 i1	Irrégulière de BO	6,94	6,94	173,50	BF/DE
CPAF	Irrégulier	15 i1	Irrégulière de BO	2,00	2,00	70,00	BF/DE
CPAF	Irrégulier	23 i2	Irrégulière de BO	2,56	2,56	140,80	BF/DE
CPAF	Irrégulier	30 i1	Irrégulière de BO	1,34	1,34	45,56	BF/DE
CPAF	Irrégulier	31 i2	Irrégulière de BO	0,92	0,92	49,68	BF/DE
CPAF	Irrégulier	32 i1	Irrégulière de BO	1,89	1,89	124,74	BF/DE

Préfecture de Nancy

Date de réception de l'AR: 12/11/2020

054-215405192-20201106-2020_067-DE

Vous pouvez changer le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau. En cas de refus ou d'approbation partielle de l'état d'assiette, vu le code forestier et notamment l'article L.214-5 modifié par la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre - art. 69, l'ajournement des coupes fera l'objet d'une notification motivée à l'autorité compétente de l'Etat, dans les conditions fixées par décret.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Ouverture d'un contrat LULU - 2020_068

Monsieur le Maire expose aux membres présents le lancement et le déploiement du service autopartage "LULU" porté par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Il propose au Conseil Municipal, en tant que référent, la possibilité de bénéficier d'un abonnement pour 20 heures d'utilisation pour un coût de 10€ par mois pour un compte communal "LULU".

Après en avoir délibéré, le Conseil:

- décide de faire bénéficier la commune de l'abonnement proposé du compte "LULU" pour 10€ (10 euros) par mois correspondant à 20 heures mensuelles d'utilisation du service "LULU" à compter du 1er novembre 2020.

Les utilisateurs désignés sont:

- Frédéric THOMAS
- Dominique GEORGE
- Mickaël GEORGES.

Si d'autres utilisateurs doivent être autorisés, le Maire pourra les désigner sans nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Colis de Noël - 2020_069

Le Conseil décide d'attribuer 8 colis de Noël d'une valeur de 45 euros chacun sous la forme de 8 cartes KADEO au bénéfice des agents de la commune.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 02/11/2020

L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Votants: 12

Pour: 12

Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Contre: 0

Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: CUI Péri-scolaire + Ménage. - 2020_070

Le Président indique aux élus l'échéance au 31 décembre 2020 d'un Contrat Unique d'Insertion. Ce contrat conclu pour 20 heures de travail hebdomadaire concerne du péri-scolaire et du ménage. Par ailleurs, ce type de contrat est désormais intitulé Parcours Emploi Compétence (P.E.C.) et peut à ce jour être conclu pour 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil:

- autorise le Maire mettre en place un nouveau contrat,
- autorise le Maire à signer un PEC à compter du 1er janvier 2021 de 20 heures hebdomadaires et d'une durée de 10 mois en l'état actuel des textes ou de 12 mois si de nouvelles dispositions le permettent
- charge le Maire des formalités à accomplir auprès de Pôle Emploi.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Pour: 12	
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - thiaville_meurthe - 2020_071

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	-1100.00	
2184	Mobilier	1100.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses la somme de 1100€ indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Tarifs communaux 2021 - 2020_072

Le Conseil étudie et fixe à l'**unanimité** les différents tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cimetière:

- Concession trentenaire : 79 €
- Concession (50 ans) : 157 €
- Concession cinéraire (30 ans) : 79 €
- Concession cinéraire (50 ans) : 157 €
- Columbarium (30 ans) : 630 €
- Columbarium (50 ans) : 1.259 €

Bois de chauffage, traversée de route :

- 11 € TTC le m³ d'affouage d'un diamètre supérieur à 10 cm (rappel de la délibération 2020-067)
- Traversée de route : 250 € (Pour tout nouveau raccordement)
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires

Salles communales:

Avant de fixer les tarifs proprement dits, le conseil se prononce à l'unanimité sur différentes règles de location des salles :

- Conservation à l'unanimité des trois types de facturation (Association de Thiaville ou Lachapelle, Habitant de Thiaville ou Lachapelle, Habitant Extérieur à Thiaville ou Lachapelle)
- Instauration d'une location par week-end (soit 2 jours) dès lors que la location tombe un samedi ou un dimanche.
- Instauration à l'unanimité d'une période non dérogatoire de chauffe du 1^{er} novembre au 31 mars,
- Limitation de la « demi-journée » de location à une amplitude d'utilisation de 4 heures.
- Les locataires des salles communales doivent reprendre la totalité de leurs déchets.

En cas de non respect de cette mesure, une contribution de 30 euros sera appliquée à chaque tarif de location, y compris en cas de mise à disposition à titre gratuit.

Par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE , il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de 2020 pour les tarifs de location des salles ci-dessous.

Espace Michel JACQUEL

- Association de Thiaville ou Lachapelle : gratuit
- Le week-end-Hiver: 128 €,
- Le week-end-Eté : 94 €
- Demi-journée : 21 €
- 1 heure: 8 €

Salle Bietry

- Titre gracieux pour obsèques.

Salle Saint Joseph

- Gratuite pour les associations de Thiaville ou Lachapelle
- 8 € la séance et (ou) 52 € par trimestre pour les associations extérieures

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle André BIETRY ou de la Salle Charles POIREL figurent dans les tableaux ci-dessous.

Salle André BIETRY

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs
			Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Néant
Municipalité Lachapelle	Suivant disponibilité		
Associations de Thiaville et Lachapelle	Suivant planning négocié chaque année		Néant
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Néant
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	46 €(sans chauffage) 60 € (avec chauffage)
		1 j.	69 € (sans chauffage) 91 € (avec chauffage)
		2 j.	115 € (sans chauffage) 156 € (avec chauffage)
Habitants extérieurs à Thiaville - Lachapelle	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning)	1j	81 € (sans chauffage) 94 € (avec chauffage)
		2j	173 € (sans chauffage) 195 € (avec chauffage)

L'heure: 8 euros

Autres cas: à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Salle Charles POIREL

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs
			Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Gratuit
Municipalité Lachapelle	Suivant disponibilité		Gratuit
Associations de Thiaville et Lachapelle	Suivant planning négocié chaque année		Gratuit

Habitants de Thiaville et Lachapelle	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Gratuit
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	85 € (sans chauffage) 110 € (avec chauffage)
		1 j.	150 € (sans chauffage) 200 € (avec chauffage)
		2 j.	260 € (sans chauffage) 335 € (avec chauffage)
Habitants extérieurs à Thiaville – Lachapelle Associations extérieures	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning) Uniquement pour réunions familiales ou associatives excluant toutes activités ou rencontres à caractère lucratif	4 heures	150 € (sans chauffage) 175 €(avec chauffage)
		1j.	230 € (sans chauffage) 280 € (avec chauffage)
		2j.	415 € (sans chauffage) 490 € (avec chauffage)

L'heure: 8 euros

Autres cas: à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Ainsi fait et délibéré jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Subventions 2021 - 2020_073

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront inscrites au budget 2021:

- * **Sapeurs-pompiers:** Le quorum ne pouvant être atteint (Dominique GEORGE, Denis MICHEL, Frédéric THOMAS, Jonathan FONTAINE et Gilles ZINUTTI ne pouvant prendre part au vote), il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.
- * **Musique de Raon-L'Etape:** 80 euros
- * **Souvenir Français:** 85 euros
- * **ADMR:** 100 euros
- * **Restos du cœur:** 100 euros
- * **Banque alimentaire:** 100 euros
- * **Epicerie sociale de Nancy:** 100 euros
- * **Foyer Rural de Thiaville-sur-Meurthe:** 250 euros (10 voix POUR et 0 voix CONTRE, Dominique LAHAYE, Denis MICHEL et Gilles ZINUTTI ne pouvant prendre part au vote).

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 06 novembre 2020

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 02/11/2020 <i>L'an deux mille vingt et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Présents : 11	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Votants: 12	
Pour: 12	Représentés: Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE
Contre: 0	Excusés: Emilie TORNIER, Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet: Facturation eau 2021 - 2020_074

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du m3 d'eau consommé en 2021 de la manière suivante:

Part communale du prix du m3 d'eau facturé aux particuliers et aux abonnés utilisant l'eau pour l'élevage ou l'arrosage et disposant un système spécifique de comptage est fixée à 1,45 €
C'est sur ce prix de 1,45 € que sera facturée l'eau à Lachapelle.

Redevance de pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est la redevance en vigueur au moment de la facturation.

Abonnement/compteur annuel: 19.56€ comme les autres années.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Frédéric THOMAS, Maire